

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 25 JUIN 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE VINGT-CINQ JUIN à dix-huit heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE ANDRE BLOT DE LA BOUËXIERE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 19 Juin 2018.

Présents : Mmes BRIDEL C., COUR L., DANIEL F., KERLOC'H A., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BILLIOUX Y., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., FRAUD E., GENOUËL J., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÛN F., SALAÛN R., VEILLAUX D.

Absents : Mmes BOURCIER V., LAMOUR E., MARCHAND-DEDELOT I., MIRAMONT F., MM BEAUGENDRE F., DESRUES T., LAHAYE P., LEVENEZ E., MAILLARD M., MARCHAND S.

Pouvoirs : Mme BOURCIER V. à M. DESBORDES P-J., M. LAHAYE P. à M. LE ROUSSEAU G., Mme LAMOUR E. à M. BEGASSE J., M. MAILLARD M. à M. ORY G., M. MARCHAND S. à M. BARBETTE O., Mme MARCHAND-DEDELOT I. à M. PIQUET S.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

ENFANCE ET JEUNESSE

Convention territorial globale, signature de la pré-convention

Rapporteur : Emmanuel FRAUD, Vice-président

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité sociale,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017 portant statuts de Liffré-Cormier Communauté,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

Acteur majeur de la politique sociale, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) d'Ille-et-Vilaine assure quatre missions essentielles :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;

- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

La CAF contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

En se consacrant prioritairement aux territoires et aux publics les moins bien servis, l'action sociale et familiale des CAF s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention communs comme l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, la politique de la ville, la vie des quartiers, le logement, domaines pour lesquels la CAF apporte une expertise reconnue, une ingénierie et des outils.

La mise en œuvre d'une politique sociale de proximité passe nécessairement par les collectivités territoriales et notamment les communautés de communes.

Cette démarche politique consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la CAF et Liffré-Cormier communauté.

La CTG est obligatoirement et systématiquement adossée à un diagnostic partagé du territoire, visant à objectiver les besoins à partir d'une vision globale des ressources, des problématiques et des moyens mobilisés

Il ne s'agit pas à proprement parler d'un partenariat financier même si, d'ici 2021, les contrats enfance-jeunesse y seront intégrés.

Sur proposition des services et en accord avec la CAF, la signature formelle de la CTG est différée à juin 2019 afin de disposer des études de besoins et des objectifs recueillis à travers l'élaboration du Projet de territoire et notamment au travers de l'étude spécifique enfance jeunesse engagée par Liffré-Cormier Communauté.

Il est néanmoins proposé de signer une pré-convention CTG (validant l'engagement dans la démarche d'évaluation et de prospective) afin de permettre à la CAF de mettre à disposition ses ressources (données, personnels) permettant d'accompagner la collectivité dans la réalisation du diagnostic de territoire.

La CTG repose sur deux instances de travail partenariales :

1/ une instance technique dont les objectifs sont de :

- Elaborer un diagnostic partagé,
- Proposer des orientations stratégiques,
- Décliner les orientations stratégiques en plan d'action.

Celle-ci est composée de :

- Pour la CAF : la conseillère technique enfance jeunesse
- Pour Liffré-Cormier communauté : la coordinatrice Enfance jeunesse et le directeur CIAS (Petite enfance / action sociale interco)

2/ un comité de pilotage

Pour mener à bien la démarche, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage composé, à parité, de représentants de la Caf et de Liffré Cormier Communauté.

Ses missions :

- Procéder aux arbitrages lors des différentes étapes de la démarche : diagnostic, élaboration des orientations stratégiques, définition du plan d'action ;
- Assurer le suivi des différentes étapes nécessaires à la signature de la CTG ;
- Évaluer le processus d'élaboration de la CTG et procéder à des ajustements éventuels ;
- Renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veiller à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porter une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Il a été convenu que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le contenu de la pré-convention jointe en annexe,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention,
- **ENGAGE** Liffré-Cormier Communauté dans une démarche active permettant la signature de la CTG en 2019.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

